



Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10/02/2023

ID : 071-217104637-20230130-202305-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 202305

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 30 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MERTIN Claire.

Etaient absents excusés :

RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle
LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à Sébastien GROUILLER

Secrétaire de séance : CORRE Michelle

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres
en exercice :

13

Nombre de membres présents :

11

Nombre de suffrages exprimés :

13

VOTES

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

26/01/2023

OBJET : DELIBERATION

Relative à la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 29h30 heures hebdomadaires.

Un adjoint technique principal 2^{ème} classe peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le Maire souhaiterait que le conseil municipal crée le poste et il décidera avec les adjoints si la nomination interviendra et si oui de quand elle interviendra.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 29.30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2023.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 30 janvier 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,
Jean-Luc CHANUT